

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

n° C-200704-34

du 4 avril 2007

L'an deux mille sept, le quatre du mois de d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle communautaire de Planzolles, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VIOLET, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Danielle DECAVATA, Michel DAYRE, Bernard CHAZALON, Aurélie BOUVAREL, Maud BOULAY, Jean PASCAL, Philippe GILLES, Jean-Pierre VIOLET, Georges STAHL, Henri BELLEVILLE, Cathy PASCAL, Charles REBOUL, NICOLAS Gilbert, Nicole FAYOLLE, Joël NICOLLET, Christian MOYERSOEN, Luc PARMENTIER, Marc MINETTO, François ALLAMEL, André PETTE.

A été élu secrétaire : Monsieur Pascal WALDSCHMIDT

Ont assisté à la réunion, sans voix délibérative : Monsieur Gaston JAMBOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Objet : Mise en place du PDIPR : marché de matériel signalétique

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° C-200605-45 du 29 mai 2006 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'autoriser son Président à signer le marché de mobilier signalétique destiné au réseau de sentiers de randonnée inscrit au PDIPR avec l'entreprise Pic Bois, installée à Carpentras (84200), pour un montant global de 64 691,95 € HT.

Il expose que ledit marché, signé en date du 25 juillet 2006, prévoyait des délais d'exécution de 6 mois. L'installation des poteaux signalétiques, confiée à une autre entreprise, ayant pris du retard, la fabrication des lames directionnelles, dépendante de cette installation sur le terrain, n'a en conséquence pas pu être terminée dans les délais prescrits au marché initial. Le Président propose en conséquence de conclure un avenant avec l'entreprise Pic Bois afin de repousser les délais d'exécution de 6 mois, soit jusqu'au 25 juin 2007. Il précise que cet avenant est sans incidence sur l'économie générale du marché.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité des présents, son Président à signer l'avenant n° 1 au marché de matériel signalétique conclu avec l'entreprise Pic Bois, installée à Carpentras (84200), afin de repousser les délais d'exécution de 6 mois, soit jusqu'au 25 juin 2007.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Le Président,
Jean Pierre VIOLET,**